

RÈGLEMENT "AIDES RESSOURCES RENOUVELABLES"



On vous aide à mettre
les pièces dans l'ordre

Rendez-vous à la **Maison Départementale de l'Habitat**

02 43 64 60 30 - 19 Rue de l'Ancien Évêché à Laval

PRÉAMBULE

Le Programme Local de l'Habitat 2019-2026 de Laval Agglomération soutient les projets de d'amélioration des logements du parc privé.

Laval Agglomération a mis en place un dispositif d'aides éligible à tous les propriétaires quels que soient leurs revenus ou statut (*propriétaire occupant, investisseur, syndic de copropriété*).

Un accompagnement technique, administratif ainsi que des aides financières aux travaux peuvent être attribués, sous certaines conditions, aux différentes étapes du projet : étude de faisabilité architecturale, audit énergétique, aide aux travaux, montage des dossiers de demandes de subvention auprès des différents financeurs.

Afin d'amener les propriétaires à intégrer l'utilisation des ressources renouvelables dans leur projet de rénovation énergétique, il est proposé une subvention dans le cas d'utilisation de :

- Matériaux bio-sourcés pour des travaux d'isolation ;
- Énergie bois pour la pose de poêle, insert ou chaudière ;
- Énergie solaire pour la pose de chauffe-eau ou système combiné.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Financement exclusivement réservé aux bâtis à usage d'habitation (maison, appartement) situés sur le territoire de Laval Agglomération ;
- Propriétaires occupants, bailleurs ;
- Travaux réalisés par des entreprises RGE (sauf cas particuliers de rénovation de biens exceptionnels avec contraintes architecturales et patrimoniales) ;
- Accompagnement par un conseiller France Rénov',
- Les travaux ne doivent pas avoir commencés au dépôt du dossier de la demande de subvention.

Matériaux bio-sourcés pour des travaux d'isolation :

Tous types d'isolation (*murs par l'extérieur ou par l'intérieur, rampants, planchers, combles*) réalisés à partir de matériaux bio-sourcés (chanvre, lin, coton recyclé, ouate de cellulose, fibre de bois, paille).

L'isolation exclusive des combles avec de la ouate de cellulose n'est pas éligible.

Pour les isolations thermiques par l'extérieur, les matériaux de revêtement devront être en bois ou enduit perspirant.

Le montant des travaux éligibles est de minimum de 5 000 € HT.

Énergies bois, solaire :

Après travaux, l'étiquette énergétique « C » au minimum devra être atteinte.

MONTANT DE L'AIDE

Dans le cas où le montant total des subventions serait supérieur au montant des travaux, Laval Agglomération écrêtera son aide afin d'éviter un sur financement du projet.

	Travaux éligibles	Taux	Plafond de travaux HT	Aide maximum
Matériaux bio-sourcés	Isolation	25%	16 000 €	4 000 €
Énergie solaire	Chauffe-eau, système combiné	10%	15 000 €	1 500 €
Énergie bois	Poêle, insert	10%	10 000 €	1 000 €
	Chaudière	10%	20 000 €	2 000 €

MODALITÉS DE DEMANDE ET DE VERSEMENT DE L'AIDE

1. Procédure de demande d'aides

Les demandes d'aides et de versement sont adressées par :

- voie postale : à la Maison Départementale de l'Habitat, 19 rue de l'Ancien Évêché 53000 LAVAL
- ou
- mail : la-val-agglo.renov@solihha.fr

1.1. Composition du dossier de demande d'aide :

- le formulaire de demande de subvention de Laval Agglomération signé (annexe 1) ;
- le devis ;
- RIB

1.2. Composition du dossier de demande de paiement :

- le formulaire de demande de versement de Laval Agglomération signé (annexe 2) ;
- la facture

2. Modalités de versement de l'aide

Le versement de l'aide se fera en une seule fois à la réception de la demande de versement de l'aide (si dossier complet).

3. Délais de réalisation

Le délai de réalisation ne devra pas excéder 3 ans suivant la notification de l'accord de la subvention.

Service Habitat Direction Développement Économique et Urbain 02 43 49 44 24 Hôtel communautaire 1 place du Général Ferrié CS 60809 – 53008 Laval Cedex www.agglo-laval.fr 	Maison Départementale de l'Habitat Espace conseil France Rénov' 02 43 64 60 30 19 rue de l'Ancien Évêché 53000 Laval france-renov.gouv.fr avec  Le service public pour mieux rénover mon habitat
---	---

ANNEXE 1 : DEMANDE DE SUBVENTION – AIDES RESSOURCES RENOUVELABLES

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Monsieur et Madame ☐ Autres :

NOM(S) et Prénom(s) :

Tél :

Email :

Adresse des travaux :

N°et nom de la voie :

CP : Ville :

Date :

Je soussigné(e)/Nous soussigné(e)s :

sollicite(ons) une aide financière de Laval Agglomération, dans le cadre de la réalisation de travaux intégrant des ressources renouvelables à l'adresse ci-dessus.

Je/Nous reconnais(sons) avoir pris connaissance des conditions d'attribution et je m'/nous nous engage(ons) à respecter le règlement. À défaut, la subvention ne pourra pas m'être versée.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Signature(s) du (des) bénéficiaire(s)

AVIS DU CONSEILLER FRANCE RÉNOV'

NOM/Prénom :

☐ Devis validé

☐ Devis à ajuster :

	Travaux éligibles	Taux	Montant des travaux HT	Montant de l'aide
Matériaux bio-sourcés	☐ Isolation	25%		
Énergie solaire	☐ Chauffe-eau, système combiné	10%		
Énergie bois	☐ Poêle, insert	10%		
	☐ Chaudière	10%		

Fait le :

Signature

ANNEXE 2 : DEMANDE DE VERSEMENT

☐ Monsieur	☐ Madame	☐ Monsieur et Madame	☐ Autres :	
NOM(S) et Prénom(s) :				
Tél :				
Email :				
Je vous informe que les travaux ayant fait l'objet de la demande de subvention sont finalisés.				
Je sollicite en conséquence la subvention et son versement correspondant sur mon compte bancaire.				
Je vous adresse également les pièces et documents que vous m'avez demandés lors de la notification.				
J'atteste sur l'honneur et certifie que les travaux ont été réalisés conformément aux engagements initialement souscrits et que les factures, concernent bien le logement situé :				
N°et nom de la voie :				
CP : Ville :				
Fait à le				
Signature(s)				

AVIS DU CONSEILLER FRANCE RÉNOV'

Je soussigné(e) :

conseiller(ère) France Rénov', atteste la conformité des travaux réalisés.

	Travaux éligibles	Taux	Montant des travaux HT	Montant de l'aide
Matériaux bio-sourcés	☐ Isolation	25%		
Énergie solaire	☐ Chauffe-eau, système combiné	10%		
Énergie bois	☐ Poêle, insert	10%		
	☐ Chaudière	10%		

Fait le

Signature